

## CONSIGNES

Pour lutter contre la propagation du virus COVID-19, il est capital de bien respecter les mesures sanitaires prescrites par les autorités de l'Etat et en particulier :

**Restez chez vous** ou dans votre jardin et **ne sortez qu'en cas de véritable nécessité**

Des attestations vierges sont à votre disposition le mercredi de 9h à 11h30, dans une boîte, sur les marches de la Mairie, merci de prendre uniquement ce qui correspond à vos besoins (format recto/verso)

**Prenez des nouvelles** de vos voisins et **signalez-nous** si vous avez besoin d'aide

Le secrétariat de mairie est fermé au public mais une permanence téléphonique est assurée de 9h à 16h du lundi au vendredi au 03/22/85/60/16. En dehors de ces horaires et en cas d'extrême urgence vous pouvez appeler au 06/41/33/14/92.

L'agence postale est ouverte tous les mercredis de 9h à 11h30.

## INFORMATIONS

☞ Dans le contexte actuel et pour votre sécurité, le maire a décidé d'annuler la fête du village et les festivités s'y référant. Un éventuel report est à l'étude.

☞ La déchèterie est fermée aux particuliers depuis le début du confinement, le maire a décidé de donner la possibilité de déposer **les tontes de gazon uniquement**, sous le contrôle de l'adjoint technique, le lundi de 13h30 à 16h30 à l'ancienne décharge Route de Devise. Pour cela il vous faut impérativement une attestation de sortie exceptionnelle délivrée par la mairie. Elle est à demander au secrétariat par téléphone ou mail jusqu'au jeudi à 12h pour le lundi suivant. Ces attestations vous seront déposées dans vos boîtes aux lettres au plus tard le lundi matin.

**Mais :**

- Service réservé uniquement aux habitants de la commune
- Sans l'attestation nominative le dépôt sera refusé
- Les barrières de sécurité covid19 doivent être impérativement respectées

☞ Pour les professionnels la déchèterie assure une permanence, renseignement à demander en mairie.

☞ La commande de masques pour les habitants est en cours

☞ Les personnes rencontrant des difficultés financières peuvent contacter la mairie, une aide pourra leur être apportée par le biais du CCAS.

## RAPPEL

Le prochain ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif aura lieu le mercredi 22 avril et tous les 15 jours (semaines impaires) jusqu'à nouvel ordre.

N'hésitez pas à consulter le site internet de la commune <http://www.mairie-estrees-mons.fr>

*Prenez soin de vous*      *À bientôt*

Jean-Paul COLARD, Maire d'Estrées-Mons, le 20 avril 2020

**Pour le Maire,  
l'Adjoint délégué.**

